Union Locale
MONTELIMAR
la cgt

17, Avenue Charles de Gaulle
26200 Montélimar
Tél : 04 75 01 05 59
ul.cgt.montelimar@gmail.com

#8mars15h40

En ce 8 mars 2020, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, marchons tou·te·s pour exiger l'égalité femmes-hommes et le retrait de la réforme des retraites.

Une réforme des retraites sexiste

Contrairement à ce que prétend le gouvernement, les femmes sont les grandes perdantes de la réforme des retraites :

- les 2 annuités de cotisation par enfant (et un an dans le public) dont bénéficient les mères seront supprimées ;
- la pension de réversion, dont les bénéficiaires sont à 90 % des femmes, ne sera plus accessible en cas de divorce ;
- la prise en compte de toute la carrière au lieu des 25 meilleures années (et des 6 derniers mois dans le public) ne permettra plus de neutraliser les périodes de temps partiels, ou d'interruption pour s'occuper des proches ;
- 400 000 femmes fonctionnaires (aides-soignantes, infirmières, sages- femmes...) perdront la « catégorie active » et la reconnaissance de la pénibilité. Alors qu'elles peuvent partir à compter de 57 ans aujourd'hui, elles devront attendre 62 ans ;
- il faudra travailler toujours plus longtemps, ce qui est particulièrement défavorable aux femmes qui sont déjà aujourd'hui 40 % à partir avec une carrière incomplète.

1. Sanctionner les employeurs qui discriminent

Mettre fin aux 26 % d'écart de salaire entre les femmes et les hommes permettrait d'augmenter de 6,5 milliards par an les cotisations versées à notre régime de retraite par répartition. Pour ce faire, il faut réviser en profondeur l'index égalité salariale et sanctionner enfin les entreprises qui discriminent !

2. Lutter contre la précarité et les temps partiels subis

80 % des salarié·e·s à temps partiel sont des femmes, avec des salaires souvent en dessous du seuil de pauvreté et une flexibilité maximum (travail de nuit, le dimanche, horaires variables, amplitudes horaires énormes). Il faut instaurer un droit automatique au passage à temps plein, instaurer une surcotisation

patronale sur les emplois à temps partiel de moins de 24 heures par semaine, majorer toutes les heures complémentaires à 25 % et 50 % et rémunérer les temps de trajet entre deux employeurs.

3. Revaloriser les métiers à prédominance féminine

Les femmes sont concentrées dans les métiers du soin, des services, de l'éducation, du social... dans lesquels les salaires sont les plus faibles. Comment expliquer qu'à l'embauche une sage-femme soit rémunérée 400 € de moins qu'un ingénieur hospitalier, alors qu'il s'agit du même niveau de qualification (bac + 5), de responsabilité et de charge physique et nerveuse ? Les qualifications doivent être reconnues et rémunérées. Les conditions de travail doivent être améliorées et la pénibilité reconnue.

4. Prévenir les violences sexistes et sexuelles et protéger les victimes

La CGT, avec la Confédération syndicale internationale, a gagné l'adoption en juin dernier de la première convention internationale contre les violences et le harcèlement au travail ! Cette convention OIT doit maintenant être ratifiée par la France. Il est urgent de mettre en place des mesures de protection des victimes et de prévention des violences sur tous les lieux de travail, par exemple : la sanction de tous les employeurs qui n'ont pas de plan de prévention des violences, un droit à congé et à mobilité géographique ou fonctionnelle et l'interdiction du licenciement des victimes de violences conjugales, la sensibilisation de tou·te·s les salarié·e·s sur les violences et la formation de tou·te·s les professionnel·le·s...

5. Des droits pour la maternité et la parentalité

La maternité n'est toujours pas acceptée au travail. Pour permettre à toutes et tous d'avoir des enfants et une carrière professionnelle, nous proposons de réduire le temps de travail, d'allonger et rendre obligatoire le congé paternité, d'allonger le congé maternité et de protéger les femmes enceintes au travail. Il est urgent de mettre en place un service public de prise en charge de la petite enfance et des personnes âgées dépendantes pour permettre à toutes les familles d'avoir une prise en charge abordable et améliorer la qualité de l'emploi dans ces secteurs précarisés... et féminisés.

#8mars, marche des #grandesgagnantes,
un appel unitaire féministe des syndicats et associations.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur

egalite-professionnelle.cgt.fr

Autour du 8 mars, agissons sur nos lieux de travail pour exiger l'égalité professionnelle et la fin des violences.

Arrêtons-nous à 15 h 40, heure à laquelle chaque jour les femmes arrêtent d'être payées.

La grande distribution ... un secteur qui touche aussi les femmes

Les bénéfices de la grande distribution sont exponentiels d'années en années. Le calcul des marges se font sur les producteurs, mais aussi sur les salariés dont les **conditions de travail** sont devenus le plus souvent **délétères** : **pénibilité** (horaires décalés, heures coupées, travail de nuit, manque de marge de manœuvre, efforts et port de charges lourdes, gestes répétitifs, postures contraignantes, exposition au froid, à la chaleur, aux stimuli sonores et lumineux…), **soumission** — des salariés et des cadres — **à des méthodes manageriales dures et souvent pathogènes imposant le *turnover*.**

Nous savons que peu de place est faite à la représentativité syndicale des salariés… voire elle est écrasée par les gérants de ces enseignes de la grande distribution.

Le 11 Janvier 2020, Maxime, un salarié syndiqué et militant actif qui subissait d'énormes pressions face aux administrateurs, s'est suicidé devant son lieu de travail à Vandoeuvre (54).

Combien de salariés de ces grandes distributions subissent les mêmes pressions psychologiques ?… les mêmes chantages à l'emploi ? Maintenus dans la précarité, les femmes (parce qu'elles sont plus nombreuses dans la profession), mais aussi les hommes font trop souvent l'objet de pressions professionnelles inacceptables.

Au vu de la croissance annuelle des chiffres d'affaires toujours plus juteux, une juste répartition des richesses est de mise !

Plus de personnels, mieux rémunérés, prise en compte de la pénibilité très avérée selon une étude menée par *Santé & Travail* qui se base sur des chiffres recensés chaque année dans le rapport national édité par le dispositif *EVREST* : ***La grande distribution se distingue au rayon pénibilité !***

Les salariés de la Grande Distribution sont soumis à des conditions de travail souvent délétères : grande pénibilité, management pathogène et précarité d'emploi… soutenons-les !!!

Le chiffre d'affaires de E.Leclerc en 2018 est de 37,75 milliards d'euros
(hors carburant)
grâce à une hausse de 1,5%
par rapport à 2017.
Ce chiffre fait de E.Leclerc
le leader de la distribution en France

« Leclerc reste le premier distributeur de France »
Réf. : *Figaro / Économie du* 11 février 2019

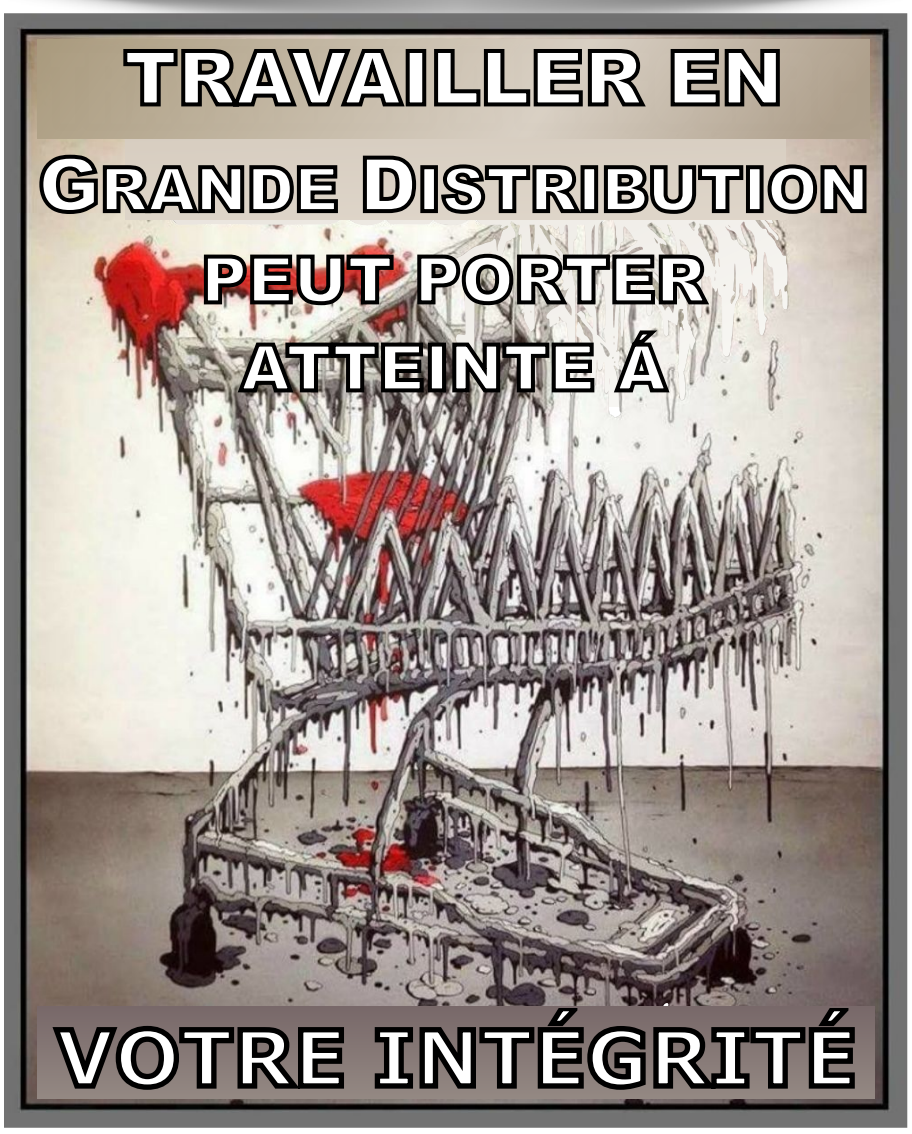

CGT
Bulletin de contact
et de syndicalisation

Vous souhaitez davantage !
Ensemble, avec le syndicat, nous serons plus forts.

Nom : _____ **Prénom**: _____

Adresse : _____

Code postal : _____ **Ville** : _____

Téléphone : _____ **Courriel** : _____

Âge : _____ **Profession** : _____

Entreprise (nom et adresse) _____

Bulletin à renvoyer à la **CGT** - 17, Av^e Charles de Gaulle - 26200 Montélimar - **Téléphone** : **04 75 01 05 59**
Courriel : ul.cgt.montelimar@gmail.com Vous pouvez aussi **adhérer en ligne** sur www.cgt.fr

Salariés…
Faites-vous aider
Soyez représentés
Rejoignez la CGT !

05/03/2020 - Réalisé par nos soins - CGT UL Montélimar

Ne pas jeter sur la voie publique